

Une inscription latine sur l'archipel Farasân, Arabie Séoudite,
sud de la mer Rouge (note d'information
Monsieur François Villeneuve

Citer ce document / Cite this document :

Villeneuve François. Une inscription latine sur l'archipel Farasân, Arabie Séoudite, sud de la mer Rouge (note d'information. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 148^e année, N. 1, 2004. pp. 419-429.

doi : 10.3406/crai.2004.22717

http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2004_num_148_1_22717

Document généré le 16/10/2015

NOTE D'INFORMATION

UNE INSCRIPTION LATINE SUR L'ARCHIPEL FARASÂN,
ARABIE SÉOUDITE, SUD DE LA MER ROUGE,
PAR M. FRANÇOIS VILLENEUVE¹

Le document que je présente ici a été photographié² en 1998 par deux visiteurs britanniques. Une autre photographie en a été publiée, sans lecture satisfaisante, ni traduction ou commentaire, dans un ouvrage d'érudition locale en arabe³. La pierre a été découverte sur la plus grande des îles Farasân (Farasân Kabîr). Cet archipel se trouve dans la partie sud de la mer Rouge, à 500 km au nord du détroit de Bâb al-Mandeb, près de la côte arabe, en territoire saoudien aujourd'hui mais juste au nord de la frontière yéménite (fig. 1).

Une inscription latine à une latitude aussi méridionale n'est pas chose tout à fait unique : deux autres textes ont été décou-

1. J'ai légèrement modifié le texte prononcé devant l'Académie le 12 mars 2004, pour tenir compte des résultats d'une mission que j'ai effectuée en avril 2005 aux îles Farasân en compagnie de M^{me} Laila Nehmé (C.N.R.S., Laboratoire des Études sémitiques anciennes, Paris) et de M. Thâmer al-Mâliki (Service des Recherches et Fouilles, Riyadh). Certains de ces résultats modifient en effet quelques données erronées que j'avais avancées dans mon exposé oral, qui reposait sur des photographies de l'inscription et des informations de seconde main relatives aux lieux de la trouvaille. Je remercie chaleureusement MM. Carl Phillips (UMR ArScAn, Nanterre) et William Facey (Londres), qui m'ont fourni les premières photographies de cette pierre et les premières informations sur cet archipel ; le Service des Recherches et Fouilles et le Conseil suprême pour le Tourisme d'Arabie Saoudite, qui ont encouragé, autorisé et facilité ma mission ; le Département d'Archéologie et Muséographie de l'Université du Roi Saoud (Riyadh), qui a financé mon déplacement depuis la France ; M. Ibrahim Miftah et sa famille, savants et accueillants érudits de Farasân ; l'ambassade saoudienne en France, l'ambassade de France en Arabie Saoudite, le ministère des Affaires étrangères, qui ont matériellement contribué à cette mission ; et mes collègues M^{mes} L. Nehmé et Saba Farès, qui m'ont fait bénéficier de leur connaissance du pays.

2. Les photographies prises alors ont servi de base à mes deux premières contributions à l'étude de ce document, publiées avec W. Facey et C. Phillips : « A Latin Inscription from South Arabia », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, 34, 2004, p. 239-250 ; « Une inscription latine de l'archipel Farasân (sud de la mer Rouge) et son contexte archéologique et historique », *Arabia*, 2, 2004, p. 143-190 et fig. 63-67 (p. 229-232). Je renvoie le lecteur à ces articles, particulièrement au second, pour un commentaire géographique et historique approfondi, mais (cf. *supra* n. 1) la présente note corrige la lecture de l'inscription et les informations sur le lieu exact de sa provenance qui y étaient données.

3. I. Miftah, *Farasân bayna al-jyûlûjyâ wa at-tâ'rikh* (« Farasân, de la géologie à l'histoire »), Jizân, 2003, pl. 10.

verts antérieurement à une latitude similaire, l'un dans les montagnes yéménites, à Barâqish (datation controversée entre la fin du I^{er} s. av. J.-C. et le IV^e siècle ap. J.-C.)⁴, l'autre à Musawwarat as-Sufra au Soudan, à 15 km de Méroé (à dater peut-être du III^e ou IV^e siècle ap. J.-C.)⁵. La découverte de Farasân est cependant remarquable, puisque fort au sud également des frontières méridionales de l'empire romain, mais faite en outre, cette fois, en mer Rouge même, une mer parcourue par les navires du commerce romain avec l'Arabie heureuse, l'Afrique orientale et l'Inde.

La pierre se trouve aujourd'hui dans la cour de la maison de M. I. Miftah⁶, dans la bourgade de Farasân, située à quelques kilomètres des côtes nord, est et sud de l'île Farasân Kabîr, et à 6 km à l'ouest du meilleur mouillage de l'archipel, un goulet situé sur la côte orientale. Elle a été découverte dans la maçonnerie d'une tombe du vaste et ancien cimetière islamique qui jouxte à l'est la localité. Les tombes de ce cimetière sont bâties en remploi de blocs taillés (carreaux principalement), d'allure homogène : assurément les pierres d'un ou plusieurs édifices antiques du voisinage, totalement démontés. Vraisemblablement, l'emplacement de cet ou ces édifices antiques est à chercher sur les petites hauteurs (20 m d'altitude environ) qui dominent au nord-est le bourg de Farasân ; ces petits sommets rocheux, les plus hauts de l'île, dominent également à l'est le petit port. On trouve là aujourd'hui la citadelle, Qal'at Farasân, un fort ottoman du début du XX^e siècle, qui a pu occulter un fortin antique.

L'inscription latine⁷ est gravée sur une pierre tirée de la même roche locale que les autres blocs recyclés dans ce cimetière : un

4. P. Costa, « A latin-greek inscription from the Jawf of the Yemen », *Proceedings of the Seminar for Arabian Studies*, 7, 1977, p. 69-72 ; S. Demougin, « Eques, un surnom bien romain », *Annali del seminario di studi del mondo classico. Sezione di archeologia e storia antica*, 2, 1980, p. 165-167 ; G. W. Bowersock, *Roman Arabia*, Cambridge (Mass.) – Londres, 1983, p. 148-153. Courte bilingue gréco-latine, fragmentaire, peut-être funéraire.

5. *CIL* III, 83 ; S. Bersina, « L'inscription latine de Mousawwarat es-Sufra », *Cahiers de recherche de l'Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille*, 20, 1999, p. 74-104.

6. Cette maison privée fait office de musée lapidaire provisoire, connu du Service des Recherches et Fouilles de l'Arabie Saoudite.

7. Il s'agit de l'inscription latine n° 1. Une seconde inscription latine, très fragmentaire, a été découverte lors de notre mission d'avril 2005. Elle provient du site de Qusar, à environ 7 km au sud-sud-est du bourg de Farasân. Il n'en sera pas question ici (v. F. Villeneuve, « L'armée romaine en mer Rouge et autour de la mer Rouge aux II^e et III^e siècles apr. J.-C. : à propos des inscriptions de Farasân », dans A. Lewin (éd.), *Actes du colloque « L'esercito romano tardo-antico nel Vicino Oriente »*, Università della Basilicate, 10-14 mai 2005, Oxford, BAR, s.p.), pas plus que de la dizaine d'inscriptions sud-arabiques présentes sur les îles Farasân.

calcaire corallien (fig. 2). C'est une mince plaque, d'assez petit module : longueur 74 cm, hauteur 42 cm, épaisseur 8 à 14 cm. L'inscription est dans un cartouche rectangulaire en ressaut (49 sur 35 cm), pourvu latéralement de queues d'aronde ornées de rosettes. La face visible est usée ou très usée, le bord droit du cartouche et la queue d'aronde de droite ont pratiquement disparu ; la face de la pierre a reçu quelques coups qui ont presque fait disparaître quelques groupes de lettres. Le texte, qui est complet, ne débord pas du cartouche. Il est disposé en sept lignes. Hauteur des lettres : lignes 1 à 5 : 3,5 cm ; lignes 6 à 7 : 2,5 cm. Malgré l'usure, en particulier de toute la moitié droite et singulièrement pour les lignes 3 à 7, je lis ceci, qui n'est incertain que pour la fin de la ligne 5 et le début de la ligne 6, et accessoirement pour l'extrême fin de la ligne 7 (fig. 3) :

*Imp(eratori) Caes(ari) Tito Ael(io) Hadr(iano)
Antonino Aug(usto) Pio Pont(ifici)
Maxim(o) trib(unicia) pot(estate) VII co(n)s(uli) III,
P(atri) P(atriciae), vexill(atio) Leg(ionis) II Tr(aiana) Fortis
et auxil(ia) eius castrenses-
q(ue) sub praef(ecto) Ferresani portus
et Pont(i ?) Herculis fec(erunt) et d[ed]icaverunt]*

« Pour l'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin,
Auguste, Pieux, grand pontife,
trois fois consul, dans sa septième puissance tribunicienne, Père de la
[Patrie,

la vexillatio de la II^e légion Traiana Fortis,
ses troupes auxiliaires et les castrenses
ont fait et dédié (ce monument)
sous les ordres du préfet du portus (?) de Ferresan et de la mer (?)
d'Hercule ».

Aux quatre premières lignes nous trouvons, probablement au datif, la titulature normale d'Antonin le Pieux, à qui un petit monument (sans doute – on peut penser à un fortin) a donc été dédié. Le chiffre III du consulat et le chiffre VII de la puissance tribunicienne sont certains : la dédicace a donc eu lieu entre le 10 décembre 143 et le 9 décembre 144 ap. J.-C. Aux lignes 4, 5 et 6 sont identifiés les intervenants des travaux de construction de ce monument : une vexillation de la II^e Légion Traiana Fortis – l'unique légion de l'Égypte à cette époque –, ses auxiliaires et un personnage ou groupe dont la dénomination commence par C.STR. La légion égyptienne n'est pas inattendue ici – en l'absence d'une hypothétique flotte militaire de la mer Rouge, dont

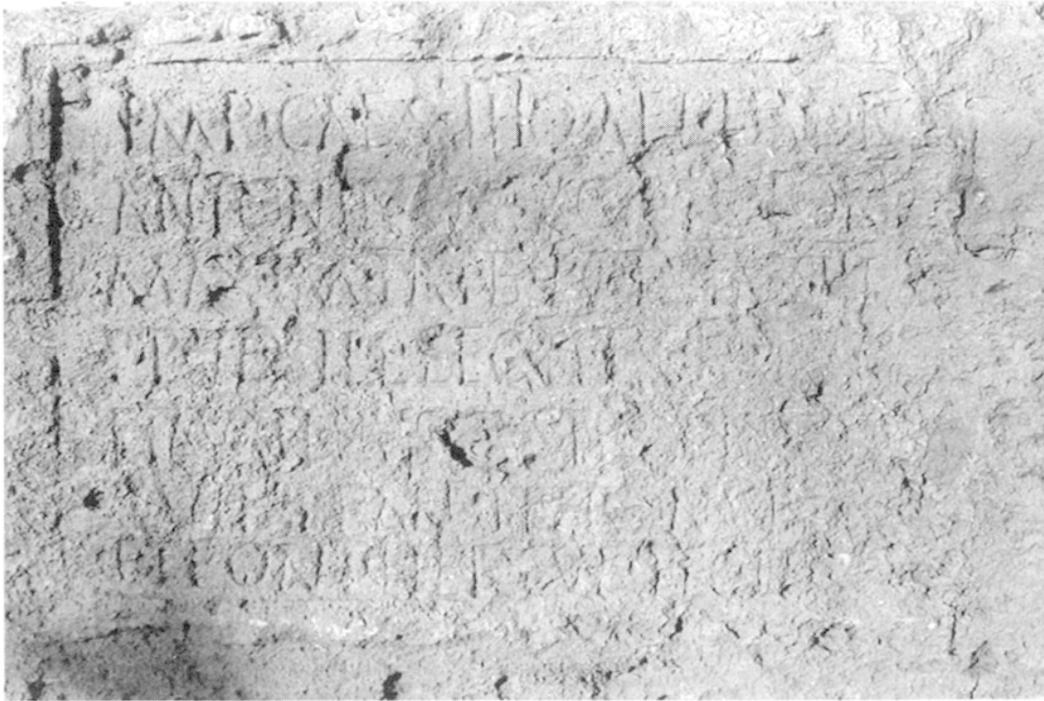


FIG. 2. – L'inscription latine n° 1 de Farasân, cartouche et texte (cliché L. Nehmé, avril 2005, avec l'aimable autorisation de M. I. Miftah et du Service des Recherches et Fouilles du Royaume d'Arabie Séoudite).

IMP·CAES·TITO AEL·HADR
 ANTONIN(AVG P·OPONTI
 MAXIM·TRIB·POT·VII·COS·III
 P·P·VEXILL·LEG·ITR·FUR·TIS
 ETAVXIL·EIVS·CASTR·ENS·ES
 QSVB PRAEF·FERRESANI PCRTVS
 ET PONT·HERCVL·FEC·EID·

FIG. 3. – Fac-similé de l'inscription (F. Villeneuve).

l'existence d'une façon générale est fort improbable. La subordination directe (*auxilia eius*) des auxiliaires au corps légionnaire est une rareté, mais n'est pas sans quelques exemples au Haut-Empire⁸. Les lettres qui suivent AVXIL EIVS, à la fin de la ligne 5 et au début de la ligne 6, sont la plus grande difficulté du texte, à la fois en raison de l'usure et des coups reçus par la pierre, et de l'étrangeté du formulaire, quelle que soit la lecture retenue. De prime abord, j'ai pensé qu'il fallait chercher ici le nom du préfet dont l'intitulé de la fonction figure immédiatement après (lignes 6-7) : c'est l'emplacement attendu pour ce nom, qui au demeurant ne peut figurer nulle part ailleurs dans le texte. Sur la base des premières photographies disponibles, j'avais proposé de lire CASTRICIVS P F / APRINVS PRAEF etc., un personnage inconnu de la prosopographie. La formulation était étrange, puisque en l'absence certaine de désinences en -o et d'un *sub* entre *auxil(ia) eius* et CASTR... il fallait suppléer un *et* oublié par le lapicide : *vexill(atio) etc. et auxil(ia) eius et Castricius P(ublili) f(ilius) / Aprinus praef(ectus)* etc., « la vexillation, ses auxiliaires et Castricius Aprinus, fils de Publius, préfet, etc. » Cette restitution conduisait à admettre que la vexillation et les auxiliaires d'une part, le préfet d'autre part étaient placés sur un même plan : chose anormale. En tout état de cause, l'examen de la pierre elle-même, sous différents éclairages, et de nombreuses photographies numériques, me conduisent à abandonner la lecture « Castricius etc. » et même la lecture d'un nom de préfet. Je lis en effet à la fin de la ligne 5 CASTRENSES – seul le dernier S est vraiment évanescent, et il semble bien n'y avoir aucune lettre plus loin – et au début de la ligne 6 QSVB, que je ne peux développer autrement que *-q(ue) sub*. Cette lecture, qui me paraît dorénavant assurée, et son développement, comportent bien des étrangetés. Le *-que* est abrégé et curieusement séparé de *castrenses* pour être reporté au début de la ligne suivante, alors qu'il y avait place pour écrire d'un seul tenant *castrensesq(ue)*, sinon *castrensesque* : cela peut s'expliquer par une maladresse et une hésitation du lapicide. Un *et* relie *vexillatio* à *auxilia*, alors qu'un *-que* relie *auxilia* à *castrenses* : cela peut signifier que les *auxilia* et *castrenses* sont mis sur un autre plan que les légionnaires de la vexillation. Un substantif *castrenses*, de l'adjectif qui

8 V. F. Villeneuve, C. Phillips et W. Facey, *Arabia*, 2, 2004 (*op. cit.* [n. 2]), p. 149, n. 28.

signifie « relatifs au camp » surprend à cette époque. Son sens n'est évidemment pas celui de hauts personnages ou officiers du Palais, qu'on commence à lui connaître à partir du III^e siècle. J'en suis réduit à supposer qu'il s'agit du « personnel du camp », en quelque sorte les auxiliaires des auxiliaires : mais il est surprenant, alors, de voir ce petit personnel mentionné sur une inscription officielle. Le plus étrange enfin est l'absence de tout nom propre : la dédicace est faite *sub praefecto* etc., sans que le nom de ce préfet soit indiqué. Peut-être a-t-elle été gravée dans une période d'intérim entre les fonctions de deux préfets, éventuellement après une disgrâce du dernier préfet en poste⁹ ?

Les lignes 6 et 7 portent les éléments les plus intéressants, lisibles avec effort mais avec certitude. La préfecture de notre anonyme a pour ressort FERRESANI PORTVS / ET PONT HERCUL. Le P de *portus* n'est pas absolument assuré, les lettres suivantes encore moins : je m'abstiendrai donc de gloser ici sur cet incertain « port » ou « poste douanier »¹⁰. Ferresan(um ?) est en revanche, sans aucun doute, le nom aujourd'hui encore porté par cet archipel, Farasân. L'on savait déjà que ces îles s'appelaient Farsan dès le début du VI^e siècle ap. J.-C.¹¹. Cependant, ce toponyme n'apparaît pas dans la *Géographie* de Ptolémée, publiée au milieu du II^e siècle, sensiblement à l'époque de notre inscription. Il me paraît probable que Ptolémée, ou sa source, a tenté de traduire en grec ce toponyme pour désigner les îles situées là : *Hierakes*¹², « faucons » ou animaux de proie, puisque la racine sémitique (*frs*) de Farasân veut dire notamment : « prédateur ».

9. Ni les termes « militaires » rares ni l'absence du nom d'un responsable ne sont sans exemple dans l'épigraphie militaire latine. Un cas illustre en est fourni en 260 apr. J.-C. par la dédicace de l'autel d'Augsbourg (H. Lavagne, « Une nouvelle inscription d'Augsbourg et les causes de l'usurpation de Postume », *CRAI*, 1994, p. 431-446), où l'on trouve la rare mention de *populares* (milices populaires ?) et celle d'une *Victoria Augusti* qui n'est attribuée à personne, ni Postumus ni Gallien, certainement par prudence du gouverneur commanditaire de la dédicace.

10. V. F. Villeneuve *et al.*, *Arabia* 2, 2004 (*op. cit.* [n. 2 et 8]) : p. 173-178.

11. *Le martyre grec de S. Aréthas et de ses compagnons (BHG 166)* : M. Detoraki, thèse non publiée, Université de Paris IV, 2000 : fasc. 1, p. 298-299, fasc. 2, p. 368. Nonnosos, *apud* Photius, *Bibliothèque*, R. Henry (éd.), Paris, 1959, t. I, 3, p. 7 : cf. M. Mollat du Jourdin et J. Desanges, *Les routes millénaires*, Paris, 1988, p. 110. Je dois cette référence, comme nombre de suggestions et corrections, à la science et à la bienveillante acribie de M. J. Desanges, correspondant de l'Institut.

12. Ptolémée, VI, 7, 43 : l'île des *Hierakôn*, dont les coordonnées, après correction des erreurs systématiques de Ptolémée, et la situation par rapport à d'autres toponymes mentionnés, me paraît correspondre assez exactement aux Farasân. V. F. Villeneuve *et al.*, *op. cit.*, p. 160-161.

En tout cas, nous savons grâce à ce *Ferresani* que l'inscription a été gravée là, sur cette île-même. Nous savons aussi, puisque l'autorité est dévolue à un préfet de Ferresan, que nous n'avons pas affaire à une expédition militaire *de passage*, mais à un *établissement militaire fixe*, même s'il a pu être de courte durée. La préfecture, plausiblement de rang équestre, a une définition géographique : le *portus* (?) de Ferresan et le PONT HERCVL. Cette définition territoriale n'exclut pas de fort probables attributions militaires, comme pour le *praefectus montis Berenicidis*, le préfet du territoire de Bérénikè, à la même époque, mille kilomètres plus au nord.

Le PONT HERCVL pose l'unique problème important de restitution à la dernière ligne : faut-il développer *ponti Herculis* ou *pontis Herculis*, la mer ou le pont d'Hercule ? Spontanément, *pontis*¹³. Mais il ne peut être question d'un véritable pont sur une partie de la mer Rouge : il faudrait imaginer un emploi métaphorique de *pons* – nullement attesté – pour signifier quelque chose comme « le passage d'Hercule ». Je propose donc *ponti*, quoique, en dehors du cas du Pont-Euxin, *pontus* soit d'emploi rare, poétique. Cette « mer d'Hercule » est inconnue. Deux questions sont à résoudre : celle de sa localisation – je propose provisoirement la partie méridionale de la mer Rouge – et celle de l'explication de ce nom. Hercule est le patron de la II^e Légion Traiana Fortis¹⁴, mais celle-ci, en Égypte, ne lui voue aucun culte. Un texte d'Agatharchide de Cnide, trois siècles plus tôt, fait état de traditions unissant les Dèbai, peuple de la côte occidentale de la péninsule arabique, aux Béotiens et Péloponnésiens, en raison de « relations de parenté » qui sont narrées dans un mythe relatif à Héraklès¹⁵. Un passage des récits relatifs aux pommes d'or des Hespérides se situe dans les parages de la mer Rouge, mais sans aucune précision¹⁶. Enfin, il n'est certes pas interdit de songer à de méconnues « Colonnes d'Hercule » orientales¹⁷ – ou méridionales –, symétriques en quelque sorte du Détroit de Gibraltar, et

13. Cette préférence m'a notamment été indiquée par M. S. Panciera, lors des XII^e Rencontres franco-italiennes d'Épigraphie, Rome, 18 novembre 2004.

14. L. Ritterling, *RE* 12 (1924), s.v. Legio, col. 1485.

15. Agatharchide, *Sur la mer Erythrée*, V, frgt 47 (éd. S.M. Burstein, Londres, 1989).

16. Apollodore, *Bibliothèque*, II, 5, 11. Diodore, IV, 27, 3.

17. Strabon, II, 5, 6 (C 171), éd. F. Lasserre : *stélai* d'Héraklès « en Inde », ce qui peut désigner une bien vaste zone, de l'Afrique orientale à l'Inde moderne. Je remercie derechef M. J. Desanges pour cette référence.



FIG. 4. – Carte présentant la toponymie antique en mer Rouge et régions adjacentes (S. Vatteoni, F. Villeneuve).

que l'on verrait bien, par exemple, au Déroit de Bâb al-Mandeb : néanmoins, aucune source antique ne nous indique une telle dénomination pour le Bâb al-Mandeb. Nous disposons donc de bien peu d'éléments pour expliquer l'appellation herculéenne de telle ou telle partie du sud de la mer Rouge (fig. 4).

Un poste militaire a été établi sous Antonin le Pieux (ou déjà plus tôt) aux Farasân, à un millier de kilomètres au sud des frontières de l'Égypte et de l'Arabie romaines. Ce poste est le centre d'une préfecture. Ce n'est pas incompréhensible : ces îles disposent d'un bon mouillage, d'eau douce et de poisson en abondance, de fourrage, de dattes, d'un écoulement naturel de naphte ; elles sont dans une zone de récifs traditionnellement infestées par des pirates, au cœur du nid desquels il était logique de s'installer, pour supprimer la piraterie que signalaient encore, au 1^{er} siècle, le *Périple de la mer Érythrée* puis Pline¹⁸.

La vexillation des Farasân ne peut être isolée à une telle distance de la frontière terrestre : il faudra donc trouver des relais, sur des îles ou sur les deux côtes, plus au nord. Rien ne dit par ailleurs que ce soit le poste romain le plus méridional : on peut songer que les troupes romaines aient contrôlé jusqu'au Bâb al-Mandeb – une idée qu'avait déjà Rostowzew au début du siècle passé¹⁹. Il n'y a aucun doute qu'il faut lier le poste militaire des Farasân, et la préfecture de la « mer d'Hercule » au commerce indien, *lato sensu*, qui empruntait la route maritime au départ de Bérénikè, port égyptien. Mais la nature de ce lien reste à sonder. L'explication minimale est la protection du commerce contre la piraterie. Une explication additionnelle consisterait à voir dans les Farasân un poste et un district douaniers avancés, pour lutter contre la contrebande – enjeu essentiel puisque Rome prélevait une taxe de 25 % sur les importations orientales, de prix et de volume encore très élevés au milieu du II^e siècle²⁰. Enfin, la ques-

18. *Périple de la mer Érythrée*, 20 (éd. L. Casson, Princeton, 1989). Pline, VI, 101.

19. M. Rostowzew, « Zur Geschichte des Ost- und Südhandels in ptol.-röm. Aegypten », *Archiv für Papyrusforschung*, IV, 1908, p. 310-311.

20. Les très hauts volume et prix du commerce de l'Inde sont connus depuis longtemps pour le 1^{er} siècle. Il s'avère de plus en plus à présent qu'il en allait de même au II^e siècle, en tout cas jusqu'au milieu de ce siècle. Un témoignage écrit majeur est désormais le « papyrus de Mouziris », datable du milieu du II^e siècle : v. notamment D. Rathbone, « The "Muziris" papyrus (SB XVIII, 13167) : financing roman trade with India », *Alexandrian Studies II in Honour of Mostafa el-Abbadi*, *Bulletin de la société archéologique d'Alexandrie*, 46, 2000, p. 39-50.

tion des rapports de Rome avec les riverains du sud de la mer Rouge à cette époque, riverains dont dépendait la sécurité de ce commerce, se pose. La documentation à ce sujet n'est ni fort claire, ni bien datée, tout particulièrement en ce qui concerne Adoulis et le royaume d'Axoum sur la côte africaine, les royaumes de Himyar, Saba et Qatabân sur la côte sud-arabique. Une chose est sûre cependant : en 144 aussi, très vraisemblablement, Ælius Aristide, dans l'*Éloge de Rome*, pour signifier que la paix était désormais établie partout, mentionna très allusivement trois exceptions²¹ : la folie des Gètes, l'infortune des Libyens et *l'égarement des riverains de la mer Érythrée*. On a en général compris que ces riverains étaient les Égyptiens, dont une révolte est connue sous Antonin. Mais il est fort peu probable qu'Aristide ait ainsi appelé les Égyptiens. Il s'est passé en mer Rouge, à peu près en 144, un ensemble d'événements militaires, dont notre inscription est désormais la seconde attestation. Ælius Aristide fournissait la première, passée inaperçue.

*

* *

MM. Jean-Marie DENTZER, Jean LECLANT, François CHAMOUX et Jean-Pierre CALLU interviennent après cette note d'information.

21. Ælius Aristide, *Éloge de Rome* (éd. C. Behr, vol. II, Leyde, 1981, discours XXVI), § 70.